

FABRIQUE D'EGLISE

Fabrique Saint-Amand
à Mons

Numéro de Fabrique : 85003

Numéro d'entreprise : 0850293189

COMPTÉ POUR L'EXERCICE 2020

Transmettre simultanément
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)
et à chaque Administration Communale concernée.
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé
et à l'Administration Communale de Mons, le

**Le Secrétaire,
Pourbaix Laurence**



**Le Président,
Pourbaix Etienne**

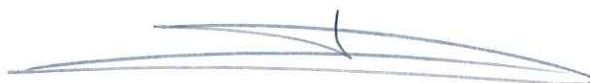


Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le

Reçu à l'Administration Communale de Mons, le 07/05/2021

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,



OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DU CONSEIL DE FABRIQUE

Notes :

1. Le compte de l'année 2020 comporte :
 - A) toutes les recettes reçues en 2020 et aussi celles reçues avant la clôture du compte 2020, (en mars 2021) et relatives à l'exercice 2020.
 - B) toutes les dépenses effectuées en 2020 et aussi celles engagées avant le 31 décembre 2020 et payées (bon de commande ou mention de la date de commande sur la facture) avant la clôture 2020 (en mars 2021) et relatives à l'exercice 2020.
2. Article 43 des dépenses : Annexer au mandat de paiement une photocopie du listing informatisé de l'obituaire.
3. Joindre un état détaillé de la situation patrimoniale (financière et immobilière).
4. Joindre l'ensemble des extraits de compte.

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des recettes effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	le Conseil Communal 5
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES				
Chapitre 1 - Recettes ordinaires				
1. Loyers de maisons				
2. Fermage biens en argent				
3. Fermage en nature				
4. Rentes foncières (argent)				
5. Rentes en nature				
6. Revenus de fondations				
7. Revenus des fermages				
8. Intérêts de fonds hypoth.				
9. Intérêts en rentes Etat				
10. Intérêts Caisse d'Epargne				
11. Intérêts d'autres valeurs				
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière				
14. Produits des chaises	100,00			
15. Produits des troncs	140,00	98,79	✓	
16. Droits inhum. et mariages	80,00	175,00	✓	
17. Supplément communal	19.829,97	11.175,55	✓	
18. Autres recettes ordinaires				
18a. Quote-part trav. ONSS	450,00	512,40	✓	
18b. Précompte profess. retenu	545,00	492,66	✓	
18c. Récupération consommation presbytère				
18d. Récupération charges diverses				
18e. Autres recettes ordinaires				
Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	21.144,97	12.454,40	12454,40	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES				
Chapitre 2 - Recettes extraordinaires				
19. Boni exercice précédent		1.127,62	2666,9	
20. Boni présumé exercice précédent	5.430,53			
21. Emprunts				
22. Vente de biens				
23. Remboursement de capitaux		929,83	✓	
24. Donations, legs				
25. Subsidés extr. commune		11.175,55	✓	
26. Subsidés extr. Province				
27. Subsidés extraord. R.W.				
28. Autres				
28a. Solde subside ordinaire				
28b. Solde subside extraord.				
28c. Indemnité Assur.Trav.Extr				
28d. Recettes extraordinaires				
Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	5.430,53	13.233,00	14772,78	
RECAPITULATION				
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	21.144,97	12.454,40	12454,40	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	5.430,53	13.233,00	14772,78	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	26.575,50	25.687,40	27226,68	

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des dépenses effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	le Conseil Communal 5
CHAPITRE I - DEPENSES				
Chapitre 1 - Dépenses				
1. Pain d'autel	60,00	22,40	✓	
2. Vin	120,00			
3. Cire, encens, chandelles	100,00	157,54	✓	
4. Huile pour lampe ardente				
5. Eclairage	2.100,00			
6. Autres				
6a. Combustible chauffage	250,00	1.535,90	✓	
6b. Eau	160,00	37,81	✓	
6c. Saintes huiles				
6d. Ornementation florale	120,00			
7. Entretien ornements				
8. Entretien meubles église				
9. Blanchissage du linge	90,00	90,00	✓	
10. Nettoyement église	100,00			
11. Autres				
11a. Matériel d'entretien	50,00			
11b. Documentation Aide aux fabriciens		69,00	✓	
11c. Autres				
11d. Autres				
11e. Autres				
12. Achat ornements et vases				
13. Achat meubles & ustensile				
14. Achat linge d'autel	50,00			
15. Achat livres liturgiques		69,00	84,60	
Total CHAPITRE I - DEPENSES	3.200,00	1.981,65	1.981,65	
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES				
Chapitre 2 - Dépenses ordinaires				
16. Traitement brut clerc				
17. Traitement du sacristain	1.200,00	2.430,03		
18. Traitement des chantres	45,00	195,00	✓	
19. Traitement de l'organiste	3.200,00	2.243,39		
20. Traitement rempl.cp.organ				
21. Traitement enfants choeur	54,50	54,50	✓	
22. Traitement des sonneurs				
23. Traitement porte-croix				
24. Traitement du bedeau				
25. Charges nettoyeuse ALE				
26. Traitement nettoyeuse	1.900,00	1.715,72		
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	6.399,50	6.638,69		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des dépenses effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	le Conseil Communal 5
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	6.399,50	6.638,69		
27. Entr. et répar. église	5.000,00	1.730,34		
28. Entr. et répar. sacristie	1.500,00			
29. Entr. et répar. cimetière				
30. Entr. et rép. presbytère				
31. Entr. rép. autres propriété				
32. Entr. et répar. orgue				
33. Entr. et répar. cloches	250,00			
34. Entr. et répar. horloge				
35. Autres				
35. Autres				
35a. Entr. et rép app. chauffage	400,00			
35b. Entr. et rép. extincteur	100,00	77,32		
35c. Entreprise de nettoyage				
35d. AIB VINCOTTE	250,00			
36. Suppl. traitement curé				
37. Suppl. traitement vicaire				
38. Indemnité prêtre habitué	61,00			
39. Honoraires prédicateurs	61,00	61,00		
40. Abon. à Eglise de Tournai	256,00		269	
41. Remise allouée trésorier	75,00	75,00		
42. Remise allouée à l'Evêché				
43. Acquit ann. messes, etc..				
44. Intérêts des capitaux dus				
45. Papiers, plumes, encre	70,00			
46. Frais de correspondance	50,00			
47. Contributions				
48. Assurance incendie	170,00	90,29		
49. Fonds de réserve				
50. Autres dépenses ordinaires				
50a. Charges sociales versées	2.450,00	2.864,76		
50b. Précompte profess. versé	650,00	1.015,30		
50c. Avantages sociaux bruts	820,00	2.092,11		
50d. Ass. Responsabilité Civile	87,00	88,22		
50e. Assurance Loi	126,00	145,01		
50f. Ass. R.C. objective	60,00	82,94		
50g. Médecine du Travail				
50h. SABAM	300,00	359,20	50,60	
50i. FRAIS BANCAIRES	135,00	180,98		
50j. décoration florale	60,00			
50k. REPROBEL	22,00			
50l. maintenance informatique			22	
50m. décoration florale	60,00		30	
Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	19.412,50	15.501,16	1598,56	

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des dépenses effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	le Conseil Communal 5
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
Chapitre 2 - Dépenses extraordinaires				
51. Déficit exercice précédent		1.272,83	0	
52. Déficit présumé exercice précédent				
53. Placement de capitaux				
54. Achat ornements, etc...				
55. Décoration & embel.église				
56. Grosses répar. église				
57. Grosses répar. cimetière				
58. Grosses répar. presbytère				
59. Grosses rép.autres propr.				
60. Frais de procédure				
61. Autres dépenses extraord.				
62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62a. Dép.ord. exerc. antérieur				
62b. Dép. ord. exerc.antérieur				
62c. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62d. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
63a. Dép.extra.exerc.antérieur				
63b. Dép.extra.exerc.antérieur				
Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	1.272,83	0	
RECAPITULATION				
CHAPITRE I - DEPENSES	3.200,00	1.981,65		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	19.412,50	15.501,16		
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	1.272,83		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	22.612,50	18.755,64	1743,81	

RECETTES

DÉPENSES

EXCÉDENT

26.575,50	25.687,40	27.226,68	
22.612,50	18.755,64	1743,81	
3.963,00	6.931,76	9812,87	

Le présent compte, dressé et déclaré sincère par le trésorier soussigné, est arrêté par le Conseil de Fabrique, sous les réserves et observations consignées en tête.

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à Mons, le 24/4/2021

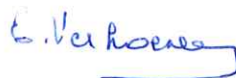
Le Secrétaire,
Pourbaix Laurence



Le Président,
Pourbaix Etienne



Les autres Membres,



L'Organe Représentatif agréé et approuve le présent compte en recettes et en dépenses pour 2020, avec les modifications y apportées dans la 4ème colonne par les motifs ci-après :

Le Conseil Communal de Mons, dans sa séance du
a arrêté ce qui suit :

Et approuve, en ce qui le concerne, le présent compte pour l'année 2020.

En recettes ... la somme deEUR

En dépensesEUR

Partant avec un excédent de EUR

par suite des modifications apportées dans la 5ème colonne, par les motifs ci-après :

Par le Conseil Communal
Le Directeur Général Le Bourgmestre

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église de MONS

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 17 avril 2021, le trésorier a élaboré le projet de compte, pour l'exercice 2020 ;

Considérant que ledit projet de compte a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de compte répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

ARRETE :

Article 1^{er}: Le compte de la Fabrique d'église , pour l'exercice 2020, est arrêté à par voix pour, voix contre et abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	12.454,40 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	11.175,55 €
Recettes extraordinaires totales	13.233,00 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	11.175,55 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	1.127,62 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1.981,65 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	15.501,16 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	1.272,83 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	1.272,83 €
Recettes totales	25.687,40 €
Dépenses totales	18.755,64 €
Résultat comptable	6.931,76 €

Art 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du compte est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément


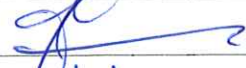

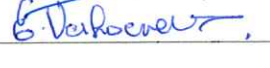
- Au Conseil communal de la Commune de Mons ;
- A l'Organe représentatif du culte reconnu. Diocèse de Tournai.

Art 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- l'ensemble des factures ou souches (en original et en copie) ;
- les mandats de paiement (en copie) ;
- l'ensemble des extraits de compte (en copie) ;
- les relevés périodiques des collectes reçues (en copie) ;

- un relevé détaillé, article par article, des recettes (avec référence aux extraits de compte) ;
- un état détaillé de la situation patrimoniale ;
- un tableau de suivi et de financement des travaux extraordinaires.

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives :

Le Secrétaire	Philippe Van Elslande		
Le Trésorier	Lawrence Pourbaix		
Le Président	Thierry Pourbaix		
Autre membre présent	Emile Vochoven		
Autre membre présent			